



Fimalac

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS
DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 30 avril 2014, le nombre total de droits de vote théoriques était de 37 925 745, le nombre de droits de vote exerçables était de 35 736 103 et le nombre d'actions composant le capital était de 28 830 000.